AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE D'UNE PERSONNE MINEURE

Le Projet	Les établissements de la Direction Enfance Education Jeunesse du Pôle Famille et Proximité accueillent, sur inscription, les enfants de l'entrée en Maisons Petite Enfance à la fin de l'école élémentaire. **La Ville de Troyes, ci-après désigné l'Organisateur**, souhaite capter et diffuser, sans contrepartie, l'image/ la voix du mineur inscrit à ces services, afin d'illustrer les activités et/ou les animations quotidiennes, périscolaires et extra-scolaires, organisées, avec le concours ponctuel de partenaires, **pendant l'année scolaire 2026-2027.** La prise de vue du mineur en cadrage restreint, autorisée expressément, sera occasionnelle. **Par exception, ne sont pas soumises à autorisation les prises de vue où, soit la personne n'est pas identifiable, soit la personne n'est pas individualisée dans une prise de vue en plan large (elle apparait de manière accessoire dans une vision d'ensemble).**
Finalité(s) de captation et diffusion	La captation de l'image/la voix du mineur a pour but de contribuer à l'information relative au territoire local et/ou la promotion de celui-ci, ainsi qu'à la communication institutionnelle de l'Organisateur et de ses partenaires associés au Projet 2026-2027.
Lieu(x) de captation de l'image/la voix	L'image/la voix de l'enfant pourra être captée au sein de son lieu d'accueil, ainsi que dans les lieux où les activités et/ou animations pourront être pratiquées.
Support(s) de diffusion	**Diffusion numérique :** ☒ Sites web et intranet de l'Organisateur ☒ Presse institutionnelle et relations presse, réseaux sociaux de l'Organisateur (Facebook, Twitter, Instagram, etc.) ☒ Sites web, presse et relations presse, réseaux sociaux des partenaires associés au Projet de l'Organisateur ☒ Présentation(s) lors de réunions publiques **Diffusion imprimée :** ☒ Documents internes et publications administratives de l'Organisateur ☒ Presse institutionnelle et relations presse de l'Organisateur ☒ Publications presse et relations presse des partenaires associés au Projet de l'Organisateur
Territoire de diffusion	☒ Territoire communal ☒ Territoire intercommunal ☒ Territoire départemental ☒ Territoire régional ☒ France ☒ Monde (Si diffusion sur sites web, réseaux sociaux, etc.)
Durée de diffusion	L'image/la voix de la personne fera l'objet d'une diffusion active le temps de l'actualité du Projet 2026-2027 et des nécessités de sa communication**.** À échéance, l'image/la voix de la personne ne fera plus l'objet de nouvelles diffusions et/ou mises en ligne de la part de l'Organisateur, mais les diffusions numériques antérieures pourront subsister.
Engagements	L'organisateur respectera les droits du sujet, le mineur étant une personne vulnérable. La captation, la diffusion de son image/sa voix, ainsi que les titres et commentaires d'accompagnement ne porteront pas atteinte à sa dignité, à sa réputation, à son intégrité physique ou morale. Toute exploitation autre que celle indiquée dans le présent document donnera lieu à une nouvelle autorisation.

L'autorisation de droit à l'image d'un mineur est un acte non-usuel d'autorité parentale qui doit être autorisé par les 2 titulaires de l'autorité parentale (ou de leur représentant légal s'il s'agit d'un mineur protégé). Néanmoins, à partir de 15 ans, il est recommandé d'associer le mineur à la décision, l'autorisation cessant au plus tard à sa majorité.

Enfant concerné	**NOM :** _____ **PRENOM :** _____ **NÉ (E) LE :** _____ **Demeurant :** _____

TITULAIRE DE L'AUTORITE PARENTALE - 1	**TITULAIRE DE L'AUTORITE PARENTALE - 2**
Je soussigné(e) : **NOM :** _____ **PRENOM** : _____ **Demeurant :** _____ **Tel. :** _____ **Courriel :** _____ ❑ **Titulaire de l'autorité parentale de l'enfant cité ci-dessus** ❑ **Certifie avoir pris connaissance des modalités de captation et de diffusion de l'image du mineur.** ❑ **Certifie avoir fourni au mineur les explications adaptées à son âge** et m'être assuré, autant que possible, compte-tenu de son âge et de sa compréhension, de son adhésion à cette autorisation. ❑ **Autoriser à titre gracieux** la captation et la diffusion de la voix et/ou de l'image du mineur en cadrage restreint le temps de l'actualité du Projet et de sa communication. Cette autorisation exclut toute autre utilisation que celles indiquées. ❑ **Je certifie que le mineur n'est pas lié par un contrat d'exclusivité relatif à l'utilisation de son image, sa voix, ou son nom.**	**Je soussigné(e) :** **NOM :** _____ **PRENOM** : _____ **Demeurant :** _____ **Tel. :** _____ **Courriel :** _____ ❑ **Titulaire de l'autorité parentale de l'enfant cité ci-dessus** ❑ **Certifie avoir pris connaissance des modalités de captation et de diffusion de l'image du mineur.** ❑ **Certifie avoir fourni au mineur les explications adaptées à son âge** et m'être assuré, autant que possible, compte-tenu de son âge et de sa compréhension, de son adhésion à cette autorisation. ❑ **Autoriser à titre gracieux** la captation et la diffusion de la voix et/ou de l'image du mineur en cadrage restreint le temps de l'actualité du Projet et de sa communication. Cette autorisation exclut toute autre utilisation que celles indiquées. ❑ **Je certifie que le mineur n'est pas lié par un contrat d'exclusivité relatif à l'utilisation de son image, sa voix, ou son nom.**
Date et signature	**Date et signature**

En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties de l'une des quelconques obligations prévues au présent contrat, et si dans le délai de 15 (quinze) jours après la présentation d'une lettre recommandée avec avis de réception, la mise en demeure de s'exécuter est restée infructueuse, le contrat sera résilié de plein droit sans formalité judiciaire et sans préjudice de tous dommages et intérêts aux torts exclusifs de la partie défaillante.
En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, après épuisement des voies de recours amiables.

Conformément au Code du Patrimoine et au régime des archives publiques, le formulaire et les images autorisées sont traités et conservés selon les règles en vigueur. Ces données ainsi collectées sont enregistrées dans un fichier (informatisé et/ou papier) en vue d'assurer la bonne exécution du contrat que constitue cette autorisation.
Conformément au Règlement européen sur la Protection des Données (RGPD), vous pouvez exercer vos droits (accès, information, rectification, effacement, limitation, portabilité) en saisissant au choix :

- ***Le Référent à la Protection des Données interne, par courriel : rgpd@troyes-cm.fr***
- ***Le Délégué à la Protection des Données externe :***
  - ***par courriel dpo@cdg10.fr***
  - ***par courrier postal : DPO - CDG10, BP 40085 SAINTE-SAVINE, 10602 LA CHAPELLE SAINT-LUC CEDEX***

Si vous estimez, après nous avoir saisi, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez contacter la CNIL.